



Rapport annuel d'activité 2022

Edito

Rédiger un rapport annuel demande une nécessaire prise de recul. Chaque année défile toujours trop vite, avec de nombreux projets qui se superposent dans un quotidien bouillonnant d'activité. Regarder en arrière provoque invariablement la même réaction, pour se laisser surprendre du chemin parcouru.

Nous nous prêtons volontiers au jeu des chiffres. Mais nous souhaitons avant tout valoriser les actions de nos équipes. L'engagement de nos collaborateurs au quotidien est précieux auprès des employeurs et de leurs salariés. Le dynamisme des groupes de travail permet également de monter des projets ambitieux, dans la seule perspective d'améliorer nos services et de répondre aux besoins de nos adhérents.

Ne craignez pas une lecture laborieuse : osez vous aventurer dans un rapport d'activité que nous avons souhaité agréable et facile à lire. Et si vous apprenez quelques informations nouvelles sur notre activité, nous en serons ravis.

Bonne lecture.



Caroline Delmas
Directrice
d'Horizon Santé Travail



Thierry Tron Lozai
Président
d'Horizon Santé Travail

Direction de la publication

Caroline Delmas, directrice

Réalisation graphique

Aurélien Matte, responsable communication

Photos et icônes non créditées

Freepik
Flaticon

Publication

Juin 2023

SOMMAIRE

Préambule

Contexte de la santé au travail et nos temps forts

4

Notre service

Nos missions, nos ressources et notre organisation

12

Activité du service

Statistiques 2022, évolutions et perspectives

27

Communication

Faire connaître nos services et sensibiliser

39

Projection de l'année 2023

Les projets ambitieux de l'année et les actions transverses

43



Préambule

Contexte de la santé au travail
et nos temps forts

La réforme de la santé au travail

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme des Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) qui ont été rebaptisés « Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises » (SPSTI).

Plus qu'un simple changement de terminologie, il s'agit de placer la **prévention** au cœur de l'action des services de prévention et de santé au travail : prévention des risques professionnels et prévention de la désinsertion professionnelle.

Les Services de Prévention et de Santé au Travail ont pour mission principale d'**éviter toute altération de la santé des travailleurs**, mais aussi la réalisation d'objectifs de santé publique pour préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du

travailleur compatible avec son maintien dans l'emploi.

Les SPSTI aident les entreprises, de manière pluridisciplinaire, à évaluer et prévenir les risques professionnels.

Le rôle de conseil auprès des employeurs est central, ainsi que des travailleurs et de leurs représentants pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail.

Les changements d'organisation importants dans l'entreprise ont un impact sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs, qu'il faut savoir analyser.

Enfin, il s'agit de participer à des actions pour promouvoir la santé sur le lieu de travail.



La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
entre progressivement en application à compter du 1^{er} avril 2022.

1^{er} AVRIL
2022



Le principe de prévention est placé au cœur des missions
des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

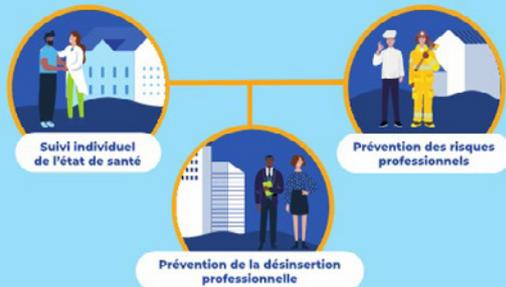


Une approche globale de la santé des travailleurs

y compris en situation de handicap, dans une vision décloisonnée de la santé au travail et de la santé publique.



Une offre sociale de services pour tous



Une offre désormais ouverte aux indépendants

Les équipes pluridisciplinaires jouent un rôle clé pour les employeurs, les salariés et désormais les indépendants.



Une certification des Services de Prévention et de Santé au Travail sécurise ces évolutions



Le passeport prévention assure le suivi des formations en santé et sécurité au travail



Le plan régional santé travail 4

Le Plan National de Santé au Travail (PST) est un dispositif mis en place par les pouvoirs publics **tous les cinq ans** depuis 2004, dans le cadre d'une politique publique persévérante et cohérente en matière de santé au travail.

Son objectif est d'**améliorer durablement la santé de travail de chacun et de prévenir des risques professionnels**, tout en fédérant tous les acteurs concernés dans le monde du travail.

Ce plan national est ensuite décliné par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) en plans régionaux de santé au travail (PRST), qui tiennent compte des spécificités et des besoins de chaque territoire.

La déclinaison du PNST4 s'est traduite par l'élaboration du quatrième plan régional santé au travail d'Ile-de-France (PRST4).

Ce dernier contribue à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels, les maladies professionnelles, l'usure et la désinsertion professionnelle, en s'appuyant sur une culture de prévention, notamment au sein des petites entreprises.

Il vise également à renforcer le dialogue social et l'implication des partenaires sociaux dans la démarche d'amélioration de la prévention et de la qualité du travail.

“

Nos équipes d'Horizon Santé Travail contribuent activement aux travaux visant à la mise en œuvre des actions définies par le PRST4 sur les thématiques QVCT, PDP et RPS.

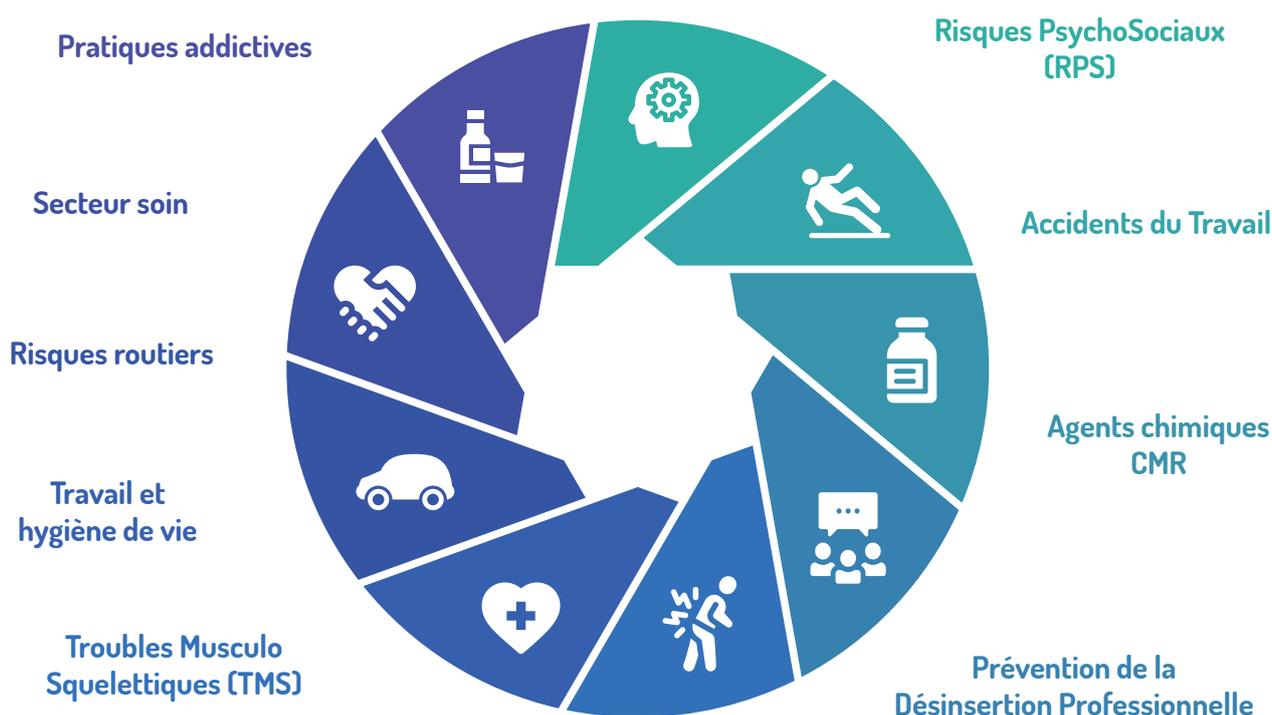
”

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclue avec la DRIEETS et la CRAMIF a été reconduite.

Ce contrat fixe les **objectifs** et les **moyens** alloués au SPSTI pour une période de plusieurs années.

Dans le cadre des CPOM, Horizon Santé Travail a poursuivi le développement d'outils de sensibilisation et ses interventions auprès des adhérents sur les **9 thématiques** (voir schéma ci-dessous).



“

Nos équipes sont investies dans la préparation du futur CPOM3 sur les thématiques PDP, prévention des risques chimiques, des chutes et des TMS.

”

La mise en oeuvre du projet de service

Elaboré par la commission Médico-Technique, le projet de service fixe pour 5 ans le **cadre général** de l'activité du Service de Prévention et de Santé au Travail.

Notre projet de Service **2021/2026** est donc entré dans sa phase de mise en oeuvre, autour de 6 axes :

1. Renforcer la relation et la satisfaction des adhérents,
2. Identifier et aider à l'évaluation des risques professionnels des adhérents,
3. Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé des salariés,

4. Agir en Milieu de Travail en promouvant la prévention primaire,
5. PDP, de la prévention tertiaire à la prévention primaire,
6. Structurer notre organisation et nos ressources pour accompagner notre stratégie à 5 ans.

Notre projet de service tient compte des évolutions induites par la réforme de la santé au travail.

Pour accompagner les équipes à l'appropriation des premiers travaux menés et déjà aboutis, un journal spécifique a été créé.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



OUVERTURE DU CENTRE DE SAINT-DENIS

Notre centre de St Ouen a déménagé dans le quartier Pleyel de Saint-Denis qui s'apprête, dès 2024, à devenir un carrefour stratégique du Grand Paris.

CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DE STRASBOURG

Nos équipes étaient présentes au Congrès de Médecine et de Santé au Travail.

C'est une occasion incontournable pour tous les acteurs de la santé au travail francophone de se tenir informés des avancées de nos métiers et de partager leurs expériences et leurs connaissances avec leurs pairs.



CONGRÈS DES INTERNES

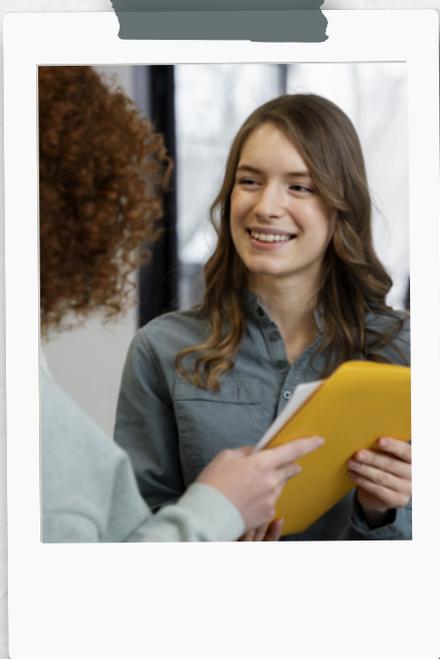
L'Association Nationale des Internes en Médecine du Travail organisait ses rencontres pédagogiques.

Le Docteur Karine Durand et le Dr Anne-Lise Kilchsperger étaient présentes sur un stand pour échanger avec les futurs médecins du travail et faire connaître notre SPSTI.

SÉMINAIRE INTERNE

Après deux années sans pouvoir se réunir en nombre, nos collaborateurs ont eu le plaisir de se retrouver.

Cet événement convivial alliait messages d'information sur notre service et ateliers ludiques autour du thème de la musique.



ACCUEIL D'ÉTUDIANTS EN 3^E ANNÉE DE MÉDECINE

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université la Sorbonne-Paris nord, Horizon Santé Travail a eu le plaisir de recevoir des étudiants en médecine de 3^{ème} année pour un stage.

Une excellente opportunité de faire découvrir la santé au travail, et pourquoi pas créer des vocations ?

MÉDICAL RUN

Nos équipes d'Horizon Santé Travail ont participé le 26 juin 2022 à la Médical Run, challenge sportif solidaire des professionnels de santé, dont les profits sont reversés à la CAMI Sport & Cancer, la première association qui développe et structure l'activité physique en cancérologie.





Notre service

**Nos missions, nos ressources
et notre organisation**

Nos missions, 4 axes majeurs

Horizon Santé Travail, Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), est une association d'employeurs à but non lucratif qui mutualise des moyens pour préserver la santé des salariés, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ses **4 principales missions** sont articulées pour préserver la santé dans l'entreprise.

Son action s'inscrit en cohérence avec les initiatives de responsabilité sociétale et les enjeux de performances économiques et sociales des entreprises:

- L'action de Santé au travail en entreprise,
- La surveillance de l'état de santé,
- Le conseil aux employeurs et salariés,
- La traçabilité et veille sanitaire.

Ces missions se traduisent notamment par le déploiement d'une **offre socle de service** au bénéfice de ses entreprises adhérentes, centrée sur la prévention des risques liés au travail.

Une offre socle composée de 3 volets

La **prévention des risques professionnels**, incluant notamment un

conseil renforcé et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur document unique d'évaluation des risques professionnels et la conduite d'actions de prévention primaire telles que l'identification et l'aménagement des postes à risque pour la santé des travailleurs.

Le **suivi individuel de l'état de santé** de chaque salarié, tout au long de son activité, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites médicales prévues par la réglementation.

La **prévention de la désinsertion professionnelle**, à travers la mise en place et l'animation d'un service dédié à l'accompagnement des salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé.

“ Notre rôle : accompagner l'évolution de la société, du monde du travail et les entreprises, sans cesse confrontés à de nouveaux enjeux. ”

Son approche s'inscrit dans une vision globale de la santé des travailleurs en lien étroit avec les enjeux de santé publique.

Elle comprend ainsi, en fonction des besoins, des actions de sensibilisation, au bénéfice de la pratique sportive, aux situations de handicap ou encore la participation à des campagnes de vaccination.

Ses actions sont articulées dans une stratégie globale d'intervention déployée au cœur du monde professionnel d'aujourd'hui pour éviter toute altération de la santé du fait du travail.

Concrètement, quelle articulation entre ces différentes missions ?

Toute démarche de prévention démarre par un **diagnostic**.

C'est un repérage sur le terrain des situations à risques pouvant porter atteinte à la santé (produits chimiques, gestes répétitifs, manutentions, etc.), réalisé, selon la taille de l'entreprise, en lien avec les personnes en charge de l'hygiène-sécurité dans l'entreprise, ou directement avec l'employeur et les salariés.

Cette intervention permet d'apporter des premiers éléments à l'employeur, pour lui permettre d'**évaluer les risques** et d'envisager les actions de prévention.



En parallèle, le médecin du travail ou l'infirmière en Santé au travail surveillent l'**état de santé** de chaque salarié dans le cadre d'une visite individuelle qui a lieu, en fonction des situations.

La visite est renouvelée à un rythme adapté à chaque cas.

Sous l'autorité du médecin du travail, une réflexion s'engage avec une équipe pluridisciplinaire, pour **proposer des solutions adaptées** à l'entreprise et à ses salariés.

L'équipe pluridisciplinaire met en rapport le diagnostic sur l'environnement de travail et l'état de santé individuel du salarié dans le respect du secret professionnel. Elle peut alors recommander des actions appropriées pour **préserver la santé des salariés**.



Le médecin du travail détermine notamment le suivi de l'état de santé adapté à chacun.

Si besoin, un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire interviennent de nouveau dans l'entreprise, pour conseiller et accompagner **la mise en place des mesures de prévention**.

Le suivi de l'état de santé individualisé

est mis en place.

Indépendamment, une visite médicale du salarié peut être organisée à sa demande ou à celle de son employeur.

Toutes les données recueillies dans le **dossier médical** et le **dossier d'entreprise** permettent d'adapter le suivi de chaque salarié tout au long de son parcours professionnel.

L'objectif est toujours le même : mieux accompagner l'entreprise dans sa démarche de prévention.

Anonymes, les informations enregistrées par les Services de Prévention et de Santé au Travail contribuent à la connaissance et à la **veille sanitaire** pour ajuster les politiques de prévention.

POUR TOUTES LES QUESTIONS
DE SANTÉ AU TRAVAIL,

JE PENSE À MON MÉDECIN
DU TRAVAIL

COMPRENDRE NOS SERVICES EN 2 SCHÉMAS



Les 3 volets de l'offre socle



Prévenir les risques professionnels

- Création et mise à jour de la fiche d'entreprise
- Aide à l'élaboration du DUERP
- Réalisation d'études météorologiques
- Risque chimique : analyse des Fiches de données de sécurité
- Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels
- Etude et conseil pour l'aménagement du poste de travail
- Accompagnement dans la prévention des risques professionnels
- Intervention suite à un événement grave
- Participation aux réunions CSE/ CSSCT relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail



Assurer le suivi individuel de l'état de santé

- Visite d'embauche : VIP ou examen médical d'aptitude
- Suivi périodique de l'état de santé du travailleur
- La visite à la demande
- Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière
- Participation aux campagnes de vaccination



Prévenir la désinsertion professionnelle

- Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle
- Rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail

- La visite de pré-reprise après un arrêt
- La visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail
- La visite de mi-carrière

Notre tutelle, notre gouvernance

L'agrément 2021/2026

Les SPSTI exercent leur activité sous réserve d'avoir obtenu un **agrément** délivré par une DRIEETS.

En septembre 2021, Horizon Santé Travail s'est vu renouvelé son agrément pour **une période de 5 ans**, notamment sur la base du projet de service 2021/2026 élaboré par la **commission médico-technique**.

Cet agrément inclut le suivi des travailleurs temporaires et le suivi des travailleurs exerçant dans un établissement comprenant une installation nucléaire de base (INB).

Nos organes de gouvernance

La gouvernance d'Horizon Santé Travail est assurée par un **Conseil d'Administration** et une **Commission de Contrôle**, où siègent les organisations représentatives des employeurs et des salariés.

Notre participation aux réseaux national et régional Présanse

Horizon Santé Travail est membre du

réseau national, Présanse, organisme de représentation des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises de France.

Notre Association a également intégré la **nouvelle Association Régionale de ce réseau, d'Ile-de-France**, dont la présidence est assurée par le Président d'Horizon Santé Travail, Monsieur Thierry Tron Lozai.



Le Conseil d'Administration

Nos adhérents en quelques chiffres

L'étendue de notre implantation géographique nous permet de suivre des entreprises adhérentes de tous profils.

C'est aussi ce qui fait la richesse de nos compétences : pouvoir **aider** les TPE/PME comme les grands comptes, couvrant **tous types de secteurs d'activité**.



8537

**Entreprises
adhérentes**



165 571

**Salariés
suivis**



92 %

**Adhérents
de moins de 50 salariés**

Les 5 secteurs d'activité dans lesquels exercent 60% de nos adhérents :



19%

Commerces



15%

Activités spécifiques
et techniques



11%

Administratif
et soutien



8%

Commerces



7%

Hébergement
et restauration

Zoom

La satisfaction, une démarche d'amélioration continue

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, nous avons mis en place un **questionnaire de satisfaction** destiné à recueillir l'avis des salariés à l'issue de leur visite médicale dans nos centres.

L'analyse des questionnaires de satisfaction « salariés » pour l'année 2022 révèle que **82 % des répondants sont très satisfaits** de leur visite.

90% des répondants n'avaient pas d'attentes particulières avant leur visite, pour autant 97% d'entre eux ont estimé que les **échanges** avec nos professionnels de santé ont été **utiles**.

Les commentaires sont en général très positifs, avec un bon **accueil** de la part du personnel, une grande **écoute** et des **conseils pertinents** en matière de santé au travail.

Les personnes interrogées apprécient également la propreté et l'organisation des locaux. Les commentaires négatifs portent sur des temps d'attente trop longs et la difficulté à trouver nos locaux.



QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Votre avis compte, partagez-le avec nous.



Satisfaire nos adhérents est notre priorité. C'est pourquoi votre avis est précieux pour nous aider à renforcer nos services.

Répondez à un rapide questionnaire, cela ne devrait pas prendre plus de 5 minutes. Scannez le QR code avec votre téléphone ou connectez-vous sur www.horizonsantetravail.fr/avis

www.horizonsantetravail.fr 



Donnez-nous votre avis

★★★★★

Merci pour votre visite !

La satisfaction de nos adhérents est une priorité. **Aidez-nous** en nous donnant votre avis. Votre contribution compte et ne prend que 5 minutes.

Scannez le QR code avec votre téléphone ou connectez-vous sur www.horizonsantetravail.fr/avis



Ouvrez  puis scannez

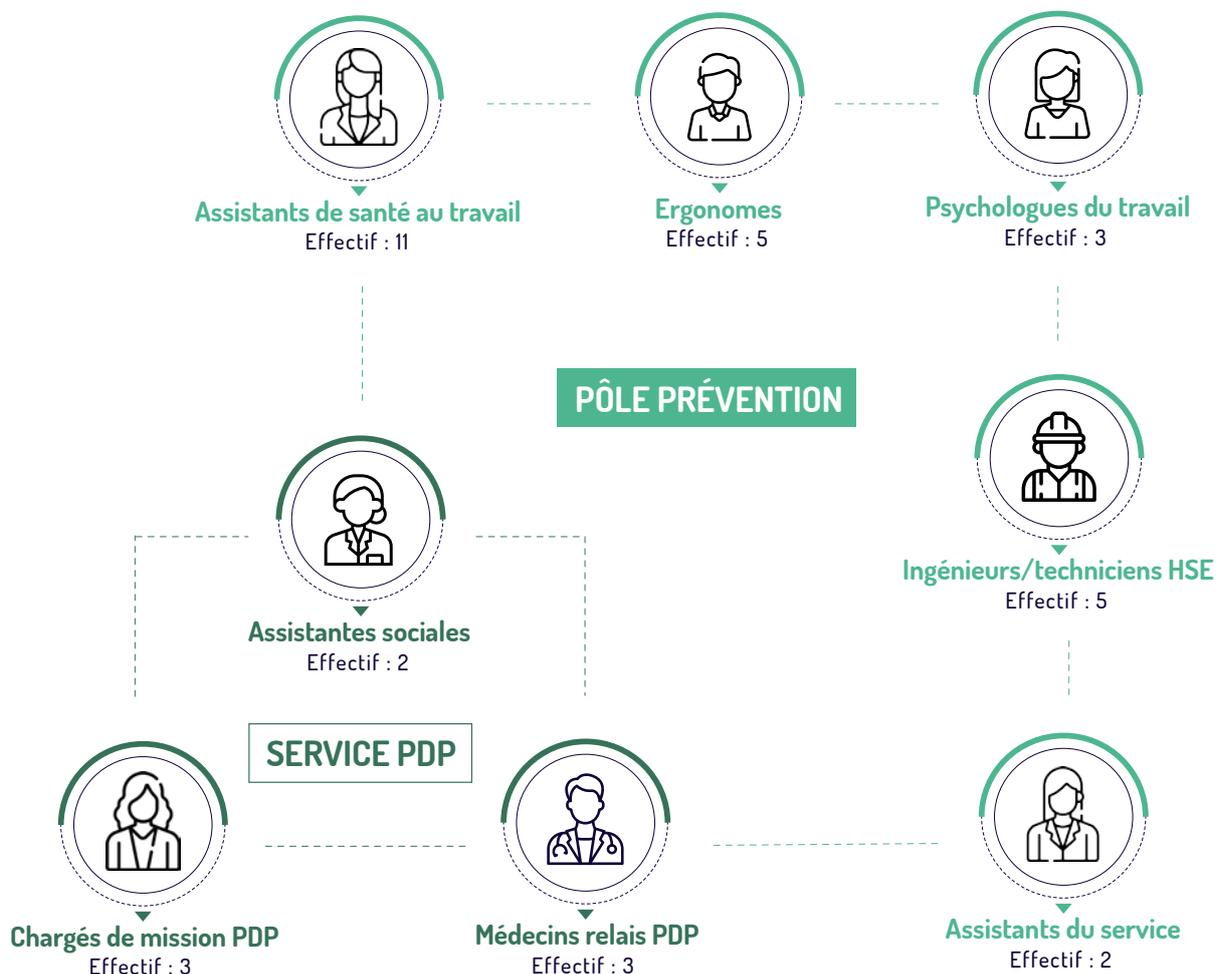
www.horizonsantetravail.fr

Nos ressources pour assurer nos missions

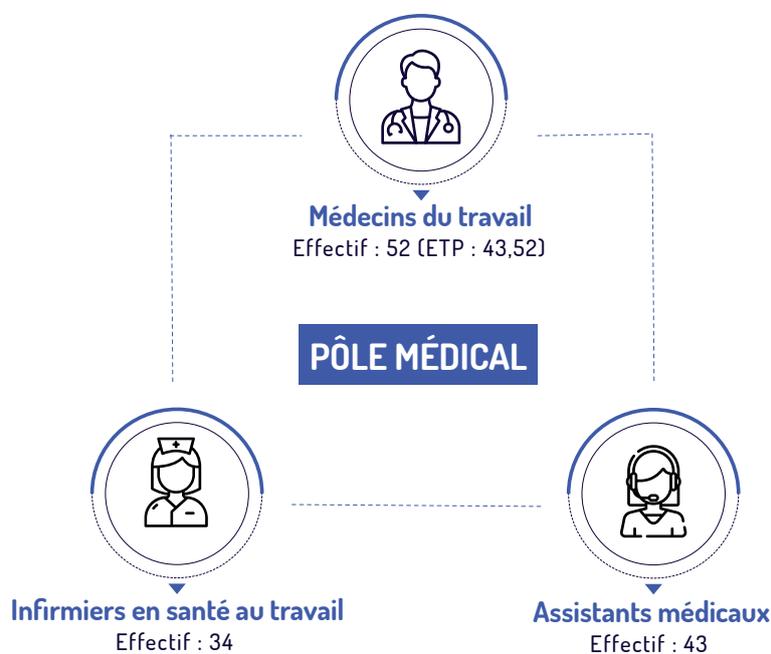
Nos métiers sont variés et se complètent pour apporter un service de qualité auprès de nos adhérents, et répondre à notre objectif d'aider les employeurs à préserver la santé de leurs salariés.

Il faut distinguer **3 grands pôles d'activité**, avec l'équipe médicale, l'équipe pluridisciplinaire et les fonctions supports, auxquels s'ajoutent des partenaires externes. Le médecin du travail anime et coordonne une **équipe pluridisciplinaire** constituée de nombreux spécialistes.

“
Index égalité
professionnelle :
97/100
”



Au quotidien, le pôle médical est centré sur le médecin, l'infirmier en santé au travail et l'assistant médical.



Les équipes support sont constituées des **équipes** de direction, des managers opérationnels, du service des ressources humaines, des équipes comptables, du service informatique, de la relation adhérents ou encore du service documentation.



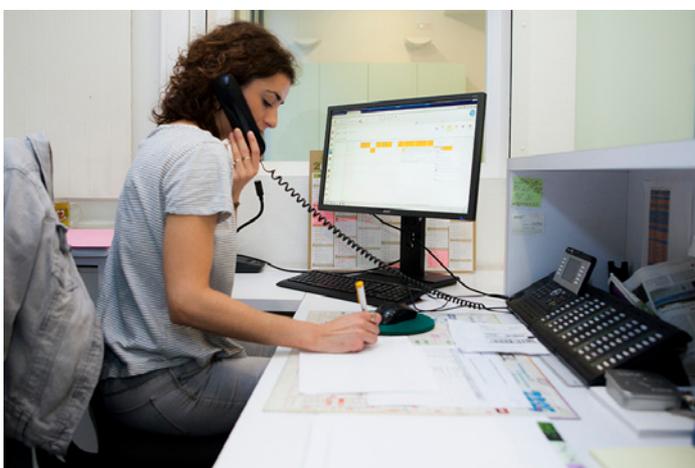
Des **partenaires externes** intègrent également le quotidien de nos équipes, avec un appui sur des compétences très ciblées.



**Prestataire juridique
en appui des médecins**



Psychologue clinicienne



Nos métiers, nos compétences

Vous souhaitez en savoir plus sur **les métiers des membres** de nos équipes ? Voici un aperçu synthétique de leurs principales missions.

Médecins du travail



Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des salariés et de leurs représentants.

Il propose des mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise, éviter ou diminuer les risques professionnels, prévenir la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et contribuer au maintien en emploi des travailleurs.

La place du médecin du travail est centrale, il coordonne et anime une équipe de spécialistes qui accompagnent les entreprises au quotidien.

Infirmiers en santé au travail



Professionnel de santé, l'infirmier en santé au travail est un acteur majeur dans nos services.

Il réalise, sous l'autorité du médecin du travail, et dans le cadre d'un protocole écrit, les visites d'information et de prévention initiales et périodiques du suivi individuel de santé du salarié hors risques particuliers, les visites de reprise maternité, les visites de mi-carrière et les visites intermédiaires dans le cas du suivi individuel renforcé (SIR).

L'infirmier en santé au travail oriente le salarié vers le médecin du travail si nécessaire. Il participe à l'information et la sensibilisation des salariés et aide au repérage des risques sur le lieu de travail, matérialisé par la fiche d'entreprise.

Assistants médicaux



L'assistant médical est le premier contact avec les entreprises adhérentes et leurs salariés.

Il contribue grandement à la qualité de nos services pour convoquer et accueillir les salariés, gérer la vacation médicale, garantir la traçabilité du secret médical.

Il est un collaborateur précieux dans le quotidien de nos centres médicaux, et a un rôle central pour assister l'équipe locale de santé au travail.

Ergonomes



L'ergonome accompagne l'amélioration des conditions de travail en tenant compte des contraintes organisationnelles, mentales, physiques et environnementales. Il informe, sensibiliser et conseille les entreprises en matière de prévention dans l'entreprise.

Son analyse des situations de travail permet d'aménager des postes de travail et de proposer des actions correctives. Il peut aussi accompagner l'entreprise dans le domaine de la conception et de l'organisation des locaux de travail.

Dans le cadre du maintien en l'emploi, il peut accompagner l'essai encadré ou aider à la recherche de reclassement en repérant les postes en adéquation avec l'état de santé.

Psychologues du travail



Le psychologue du travail contribue à la prévention des Risques PsychoSociaux (RPS).

Il intervient sur sollicitation du médecin du travail pour identifier et analyser les facteurs de RPS et formuler des propositions d'amélioration, animer des actions d'information et de sensibilisation aux RPS, et conseiller et accompagner dans la prévention des RPS.

Ingénieurs/techniciens HSE



L'ingénieur/technicien Hygiène Sécurité et Environnement analyse les risques professionnels et conseille l'adhérent sur la sécurité au travail.

Il intervient sur sollicitation du médecin du travail pour visiter les locaux et réaliser la Fiche d'Entreprise pour les sociétés exposées à des risques spéciaux. Ils évaluent les expositions aux différentes nuisances : métrologie non CMR (ambiances lumineuses, thermiques, sonores, vibrations), métrologie CMR (polluants...). Comme tous les spécialistes, informer, sensibiliser et conseiller sont des missions centrales.

L'ingénieur/technicien HSE peut aider les entreprises à élaborer leur DUERP, et, accompagne les structures de moins de 50 salariés dans l'élaboration de la liste des actions de prévention adaptées,

Assistants en santé au travail



L'assistant de santé au travail repère les risques professionnels en entreprise. Il intervient sur sollicitation du médecin du travail pour visiter les locaux et réaliser la Fiche d'Entreprise pour les sociétés sans risques spéciaux.

Son rôle d'information auprès des entreprises est capitale, notamment sur la santé, la sécurité, la réglementation et les services d'Horizon Santé travail.

Il aide les entreprises à élaborer leur DUERP, et, accompagne les structures de moins de 50 salariés dans l'élaboration de la liste des actions de prévention adaptées. Enfin, il réalise des actions de sensibilisation au travail sur écran (sur site), et mène des études de poste et de conditions de travail dans le cadre de l'inaptitude d'un salarié.

Chargés de mission PDP



Le chargé de mission PDP/maintien en emploi, conseille et accompagne les salariés à risque de décrochage professionnel pour raison de santé, ainsi que leur employeur, vers une solution adaptée et sécurisée de maintien en emploi.

Il apporte également un soutien administratif au médecin du travail dans la mise en place de dispositifs de maintien en emploi.

Le chargé de mission reçoit les salariés à accompagner sur orientation du médecin du travail, pendant ou en dehors de l'arrêt de travail.

Assistants de service social



L'assistant de service social reçoit individuellement les salariés, réalise une évaluation de leur situation dans le but de les accompagner dans l'accès aux droits sociaux en lien avec la santé et le travail.

Les salariés sont reçus en rendez-vous sur orientation du médecin du travail ou à leur demande.

Selon les besoins, l'intervention peut être ponctuelle, en apportant une réponse immédiate ou différée au salarié, ou peut s'inscrire dans un suivi plus long.

Médecins du travail relais PDP



Le médecin du travail relais PDP appuie ses confrères dans la démarche PDP, et mène des actions ponctuelles de deuxième intention auprès des chargés de mission PDP.

Assistants administratives



L'assistante administrative assure une permanence téléphonique et planifie les rendez-vous des chargés de mission.

Le travail en mode projet

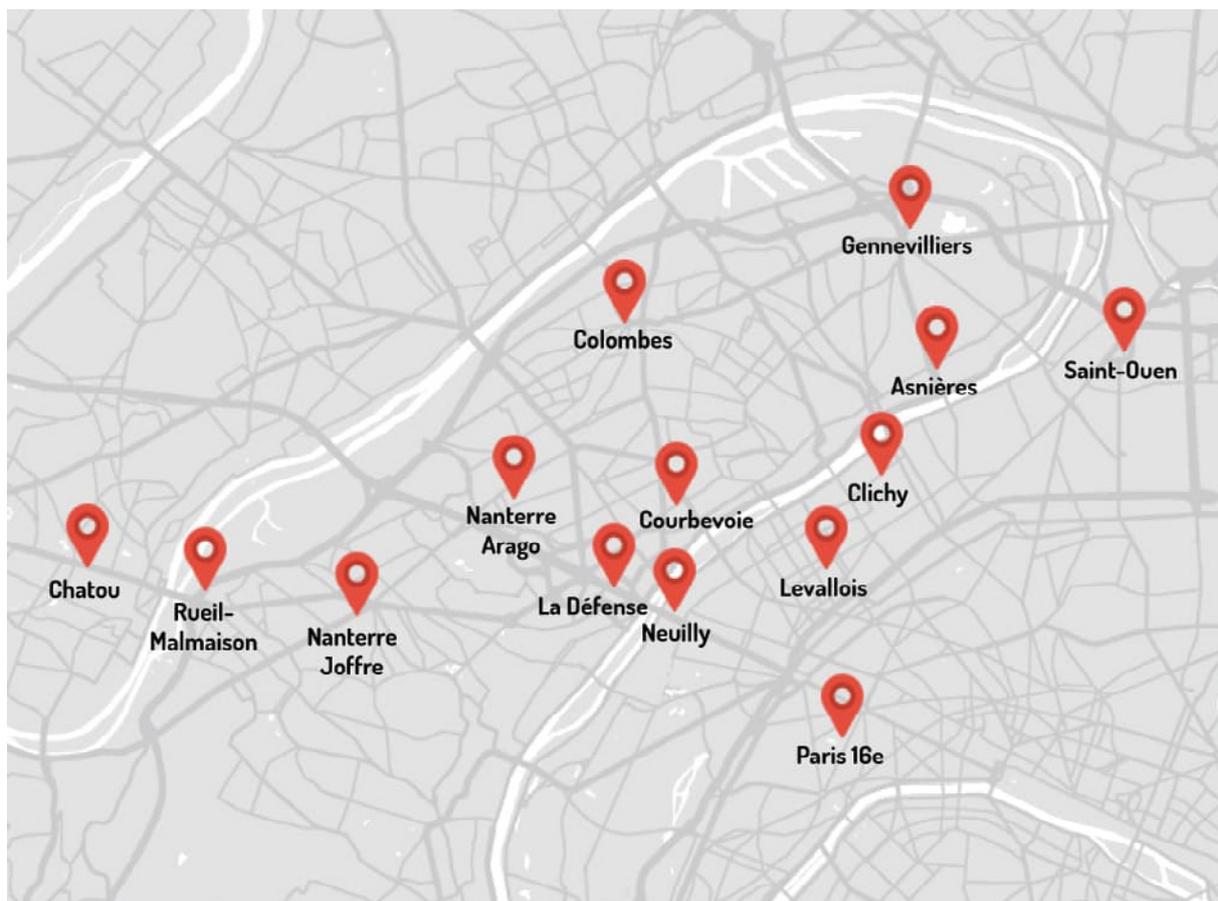
Pour tous les projets développés au sein de l'association, Horizon Santé Travail a développé une culture du travail en **mode collaboratif**.

Le dynamisme et la réactivité des équipes, leur créativité et enthousiasme sont nécessaires pour **adapter** l'accompagnement des entreprises à l'évolution du monde du travail et aux **nouveaux enjeux** auxquels elles sont confrontées : crise sanitaire, vieillissement de la population active, nouveaux modes de travail, émergence de nouveaux risques...

Nos centres médicaux, notre implantation

Horizon Santé Travail possède **14 centres répartis en Ile-de-France**, permettant d'être au plus proche de nos adhérents.

Depuis la récente réforme de la santé au travail, les Services de Prévention et de Santé au Travail n'ont plus de compétence géographique définie par commune. Autrement dit, nous pouvons accepter une adhésion de **toute entreprise située en Ile-de-France**, sous certaines conditions.





Activité du service

Statistiques d'activité en 2022,
évolutions et perspectives

Prévention des risques professionnels

L'information, le conseil et l'accompagnement de nos adhérents passent par différentes actions, notamment les **actions en milieu de travail**, les aides à l'élaboration du DUERP et l'établissement des Fiches d'Entreprise.

Le repérage des risques : la Fiche d'Entreprise



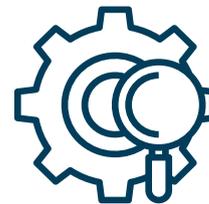
4564
soit 54%

Entreprises
couvertes



131 686
soit 80%

Salariés
couverts



624

Fiches
d'Entreprises
réalisées

L'aide à l'évaluation des risques : le DUERP



146

Aides à
l'élaboration
du DUERP



120

Entreprises de -50 salariés
ayant bénéficié d'une aide au
DUERP



26

Entreprises de +50 salariés
ayant bénéficié d'une aide au
DUERP

Conseils, accompagnement et sensibilisation aux adhérents

En 2022, près de **5000 actions** en milieu de travail ont été réalisées au bénéfice de **1000 entreprises** adhérentes (hors sensibilisation via nos webinaires) dont :



950

Etudes de
poste



550

Appuis techniques,
études métrologiques



415

Participations
au CSE/CSSCT

Risques professionnels, évolution et perspectives

Repérage et évaluation des risques professionnels

Dans le cadre d'une démarche proactive et de proximité, nous avons saisi l'occasion de la mise en oeuvre du projet de service et de la réforme pour mieux accompagner nos adhérents dans l'appropriation et le déploiement d'une culture de prévention primaire.

De nombreuses actions ont été déployées en 2022.

Le repérage des risques

Le format de la **fiche d'entreprise** a été modifié pour la rendre plus synthétique, rapide à réaliser et lisible pour l'adhérent.

Les **infirmiers en santé au travail** sont désormais formés pour réaliser la fiche d'entreprise.

Les fiches d'entreprises peuvent ainsi être réalisées par :

- Les médecins, collaborateurs médecins, médecins PAE,
- Les assistants de santé au travail,
- Les techniciens/ingénieurs HSE,
- Les infirmiers de santé au travail.

Un **objectif annuel** chiffré sera désormais fixé pour chaque métier. L'atteinte de ces objectifs devrait permettre d'augmenter significativement le nombre de fiches d'entreprises réalisées par an (création ou mise à jour).



Le **Plan Prévisionnel d'Activité** est un outil développé en interne afin de permettre à chaque médecin de prioriser, annuellement, la réalisation des fiches d'entreprise en fonction de différents critères (date d'adhésion, taille de l'entreprise, secteurs d'activité les plus accidentogènes issue du diagnostic du PRST 4).

Ce plan permet de répartir la réalisation des fiches d'entreprises prioritaires entre les membres de l'équipe locale santé travail.

Aide à l'évaluation des risques

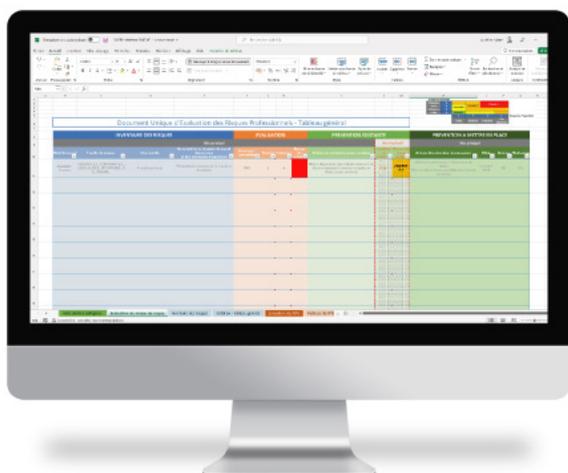
Un nouveau **modèle de DUERP** a été élaboré avec une visée pédagogique et pratique.

Nous avons également publié un **livre blanc** sur la méthodologie d'élaboration du DUERP à destination des adhérents.



Deux nouveaux items d'actions en milieu de travail permettent de distinguer les deux types d'aide au DUERP :

- Aide au DU < 50 salariées
- Aide au DU ou > 50 salariés



“

1566
téléchargements du
modèle de DUERP

2528
téléchargements du
livre blanc

”

La **communication externe** spécifique a permis de remplir plusieurs objectifs :

- Informer nos adhérents du nouveau modèle de DUERP et de la possibilité d'y accéder facilement,
- Inciter les adhérents à bénéficier de notre accompagnement au travers du portail adhérent, d'une adresse mail dédiée à la demande d'aide au DUERP, de la saisie de son médecin du travail,
- Inciter nos adhérents à déposer leur DUERP dans leur espace adhérent afin de les accompagner dans la mise en oeuvre d'actions de prévention en rapport avec les risques évalués.

Conseils, accompagnement et actions prévention primaire

La liste des Actions en Milieu de Travail a été réadaptée dans notre logiciel métier pour identifier précisément celles relevant des actions de préventions primaires, à compter de 2023.

L'ensemble des équipes locales s'implique dans la réalisation d'**actions de prévention primaires** : médecin, IST et préventeurs.

Les infirmiers en santé au travail sont maintenant formés à la réalisation de certaines actions de prévention primaires spécifiquement (ex : sensibilisation travail sur écran).

Dans le cadre du CPOM, de nombreux **outils et supports de sensibilisation** ont été élaborés, avec la mise en oeuvre de certaines actions de sensibilisation.

La variété des formats d'actions de sensibilisation permet de **s'adapter aux besoins des adhérents** et toucher un plus large nombre d'entreprises.

Ces actions se déclinent sous forme d'ateliers en présentiel en entreprise, ateliers collectifs interentreprises dans nos locaux/secteurs activités, webinaires...



En projet pour 2023

En 2023, Horizon Santé Travail va adhérer à l'association ADMDP pour développer l'utilisation « **Mon diagnostic prévention** », un outil et un service dédié à l'accompagnement des adhérents dans leur démarche de prévention.

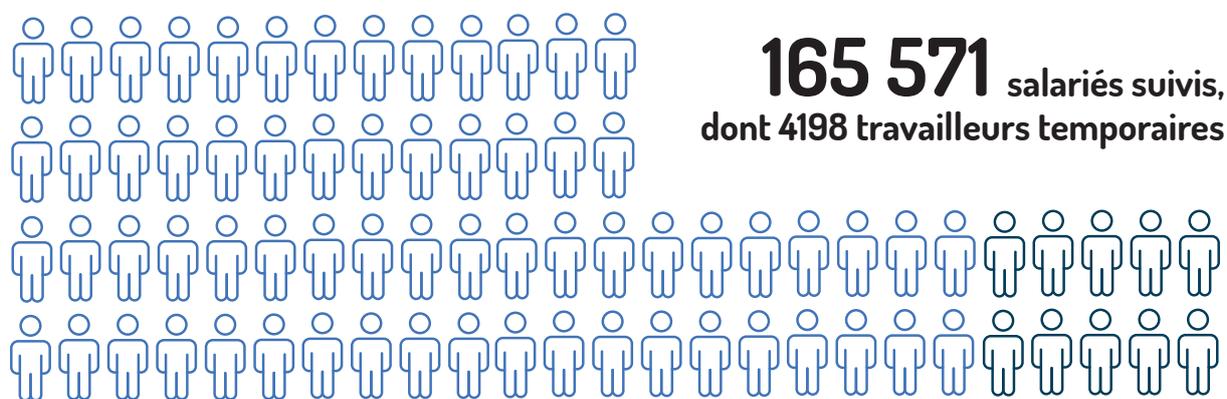
Le second module de l'outil **Plan Prévisionnel d'Activité** sera développé, et dédié à la priorisation de la mise en oeuvre d'action de prévention primaire en entreprise.

Nos équipes poursuivront leurs réflexions sur l'adaptation des modalités d'intervention et de sensibilisations des entreprises en fonction de leur taille et de leur secteur d'activité.

Suivi individuel de l'état de santé des salariés

En France, tout salarié doit bénéficier d'un suivi médical : c'est la mission la plus connue d'un Service de Prévention et de Santé au Travail.

Effectifs par risque



153 575
soit 93%

Salariés en suivi
individuel simple (SI)

Le **Suivi Individuel** de l'état de santé concerne les salariés n'étant pas exposés à des risques particuliers. Il n'existe pas de contre-indication au poste selon l'âge, l'état de santé et les conditions de travail.



2 935
soit 2%

Salariés en suivi
individuel adapté (SIA)

Le **Suivi Individuel Adapté** concerne les salariés dont l'emploi ne présente pas de risques professionnels particuliers nécessitant un suivi renforcé, mais qui sont travailleurs handicapés, titulaires d'une pension d'invalidité ou travailleurs de nuit.



4680
soit 3%

Salariés en suivi
individuel renforcé (SIR)

Le **Suivi Individuel Renforcé** concerne les salariés exposés à certains risques particuliers (définis par la législation), les postes à aptitudes spécifiques et les travailleurs de moins de 18 ans. La périodicité du suivi est adaptée par le médecin du travail en fonction de chaque salarié.

Les visites

Médecins 45 541 visites	Infirmiers en santé au travail 27 145 visites
Visites périodiques : 9813	Visites périodiques : 6153
Visites d'embauche : 17047	Visites d'embauche : 20436
Visites de reprise : 6692	Visites intermédiaires SIR : 535
Visites de pré-reprise : 2636	Visites reprise maternité : 21
Visites occasionnelles : 9267	
Visites mi-carrière : 66	
Visites post-exposition : 20	

Examens complémentaires

Dans le cadre du suivi individuel de santé, nos équipes ont réalisé 26 156 examens complémentaires.



7018

Examens urinaires



15742

Tests de la vision



3362

Audiogrammes



34

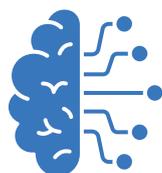
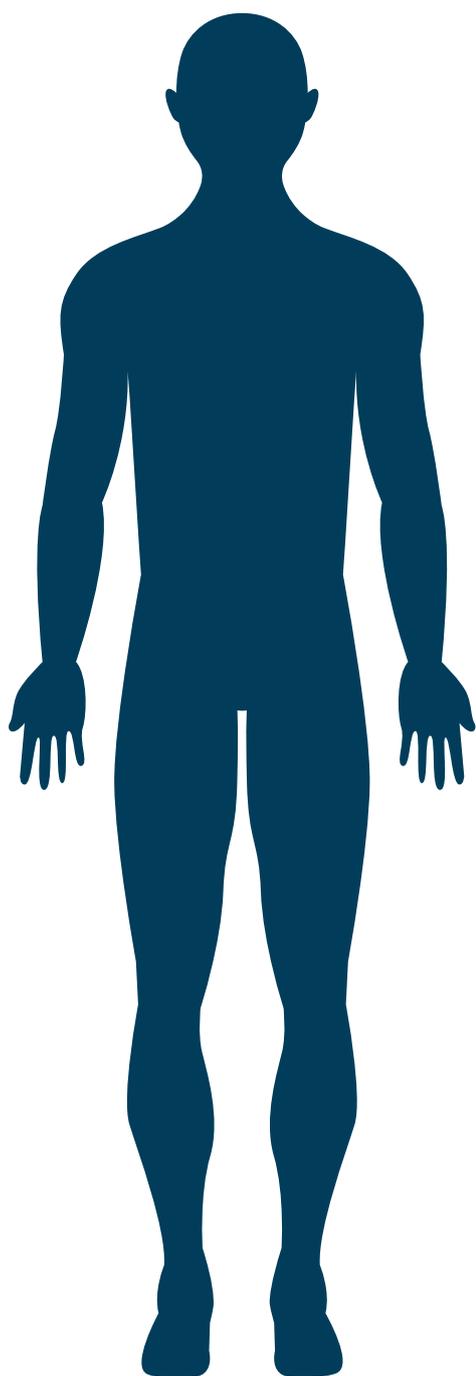
Explorations fonctionnelles respiratoires (EFR)

Conclusions professionnelles

- Nombre attestation de suivi et avis d'aptitude : 34130 (pour intérimaire : 1208)
- Nombre déclaration d'inaptitude : 737 (pour intérimaire : 22)
- Nombre proposition d'aménagement de poste : 5582 (pour intérimaire : 30)
- Pas d'attestation de suivi et pas d'avis d'aptitude délivré : 3646 (pour intérimaire : 15)

Pathologies dépistées et observées

Les examens réalisés pendant les visites médicales permettent d'identifier des anomalies qui suscitent une orientation vers un spécialiste tiers.



55
Neurologie



68
Pneumonie



385
Cardiologie



954
Ophtalmologie



138
ORL



95
Dermatologie



122
Nutrition et
endocrinologie



300
Psychologie
et psychiatrie



224
Rhumatologie
et orthopédie

Suivi de santé, évolution et perspectives

Des pratiques professionnelles qui s'adaptent

Un agrément pour l'**accueil d'internes** et **médecins PAE** a été obtenu dans 4 de nos centres.

L'activité des médecins se recentre sur les visites les plus « complexes » (reprise, pré reprise, occasionnelles, embauche SIR, SIR à 4 ans). Celle des Infirmiers en Santé au Travail (IST) se priorise sur les VIP et VIPI et intermédiaire SIR.

De nouvelles visites sont **déléguées aux IST** : reprise maternité et visite de mi-carrière (après formation de IST).

Des modalités spécifiques de visite sont mises en place pour certains grands comptes permettant d'optimiser le suivi de santé : **VIP collectives**.



Horizon Santé Travail a obtenu l'agrément INB avec deux médecins habilités.

Les ressources inter-centres sont mobilisées pour des actions ponctuelles: activité saisonnière d'adhérents, réalisation de visites d'embauches en cas de recrutement massif chez un adhérent, etc...

De la **téléconsultation** a été mise en place pour les salariés éloignés et/ou en télétravail si la situation du salarié le permet (à l'appréciation du médecin).

En projet pour 2023

Une nouvelle **demande d'agrément** pour l'accueil d'interne et de médecins PAE sera présentée en 2023 pour le centre médical de Levallois.

Notre **logiciel métier** changera en 2024 pour une meilleure gestion des convocations et une optimisation du temps médical et infirmier.

Les délégations de visites aux infirmiers se poursuivront. Se développeront aussi de nouvelles expérimentations dans le suivi de santé : VIP collectives par centre, par secteur d'activité, etc.

Prévention de la désinsertion professionnelle

Les entreprises peuvent être confrontées à la problématique de salariés en arrêt prolongé, rencontrant des problématiques de santé ou présentant des difficultés à accomplir leurs tâches, ce qui peut susciter un risque pour leur maintien en emploi.

Pour aider nos adhérents, Horizon Santé Travail intègre **un service spécialisé** dans la prévention de la désinsertion professionnelle.

Des accompagnements personnalisés



345

Salariés
accompagnés



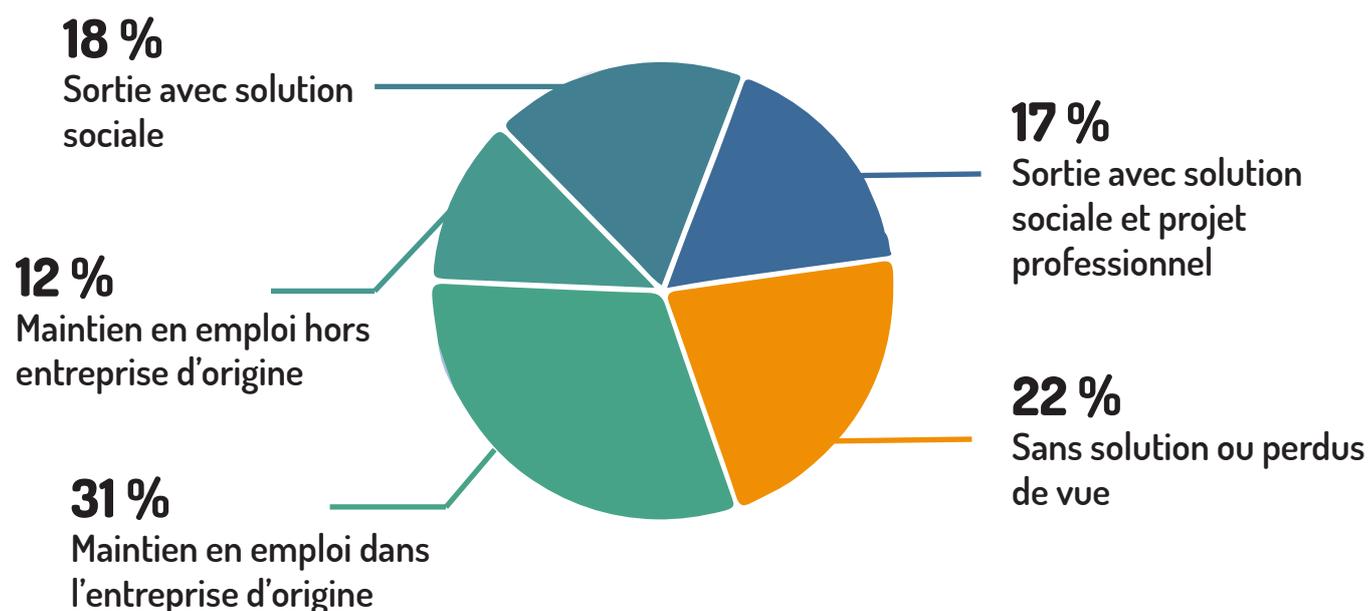
147

Dossiers
clôturés



78%

Taux de maintien
ou solution



En complément des accompagnements individuels, **74 appuis techniques** ont été réalisés et **32 hotlines** (appuis téléphoniques ponctuels en dehors de tout accompagnement).

Des partenariats

7 partenaires du maintien en emploi ont été rencontrés ou revus pour mise à jour de leurs prestations :

- Cap emploi 92,
- Cap emploi 95,
- Le service social de la CRAMIF 92,
- L'association des paralyés de France (prestations liées au handicap moteur),
- ARIHM Conseil (prestations liées aux handicaps psychique et mental),
- L'ANRH (Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés).



De nombreuses réalisations

Notre service adhère à la **plateforme PDP** de l'Assurance Maladie et rencontre des acteurs départementaux de l'Assurance Maladie.

En 2022, comme chaque année, **nous avons formé à la méthodologie du maintien en emploi** nos nouveaux collaborateurs et avons assuré le recyclage des connaissances de nos autres collaborateurs les plus anciens. Versant adhérents, nous avons mené 5 sessions de sensibilisation.

A l'occasion de la semaine du handicap, nous avons participé au **duo day** avec l'accueil dans nos locaux d'un stagiaire en situation de handicap, et la réalisation d'un webinaire d'information et sensibilisation.

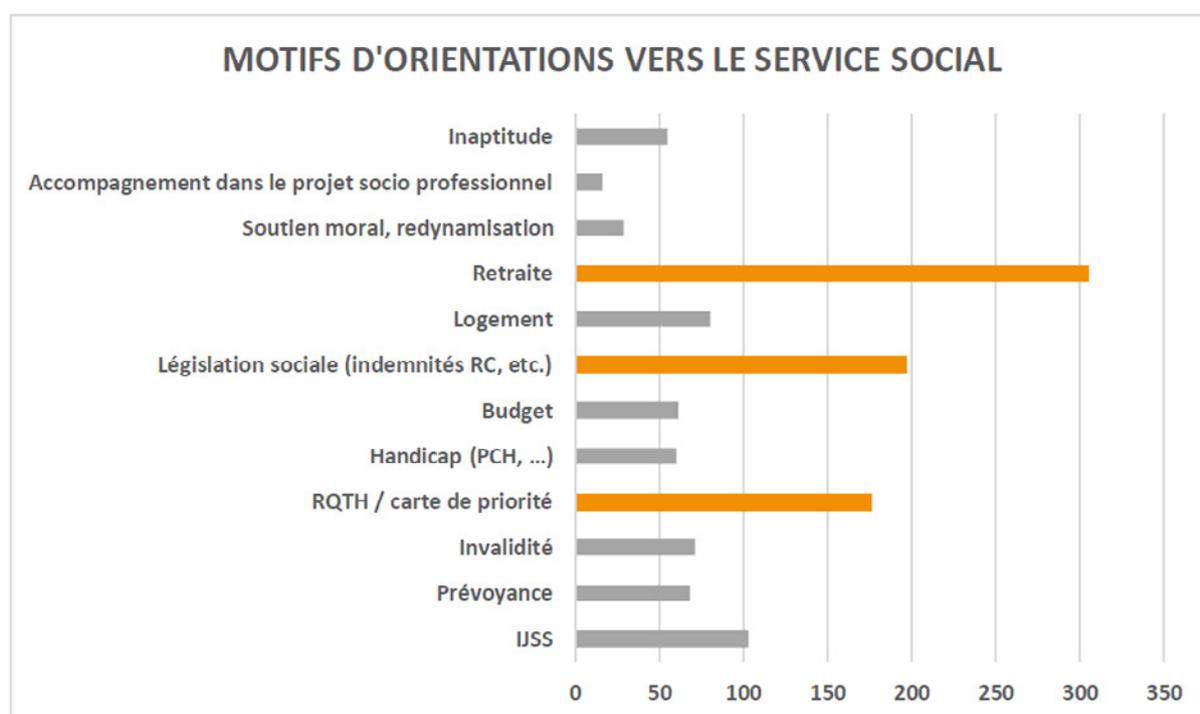
Enfin, nous avons poursuivi nos **actions de communication externes** sur les dispositifs liés au maintien en emploi (rdv de liaison, mise à jour la visite de pré-reprise, etc.). Nous avons également adapté nos supports : visite de pré-reprise, service PDP, RQTH, recours au service social ont été mis à jour.

Service social

L'activité du service social s'adresse à des personnes éloignées de l'insertion psycho-socio-professionnelle.

En 2022, **786 salariés ont été reçus par une assistante sociale**, pour un total de 1483 entretiens. En moyenne, les salariés sont vus 2 fois.

Les motifs d'intervention du service social sont fidèles au périmètre de compétences de l'assistante sociale en santé au travail. Les thématiques retraites, droits sociaux, et handicap demeurent les thématiques les plus fréquemment accompagnées par notre équipe.





Communication

Des canaux variés pour faire connaître nos services
et sensibiliser nos adhérents

La communication, un relais incontournable

Nous avons bien conscience que les Services de Prévention et de Santé au Travail sont surtout connus pour leur activité historique de suivi de santé.

C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur notre communication afin de **mieux faire connaître nos services**.

Nos différents canaux de communication nous permettent de relayer les **projets** de nos groupes de travail, les

innovations d'Horizon Santé Travail et nos actions menées en **partenariat**, tels que les webinaires déployés au sein de la région avec d'autres SPSTI.

L'**actualité** du service rythme nos campagnes de communication, par exemple, en 2022, avec la prévention COVID et la réforme de la santé au travail.

En 2023, le site internet a été entièrement refondu et un projet de podcast est en cours d'élaboration.

La communication digitale

Internet



+300

Visites par jour ouvré

+5 500

Visites par mois

Newsletter



43

Newsletters

2 400

Lecteurs en moyenne

“

Nous publions chaque semaine sur les réseaux, suivez-nous !



”

L'édition

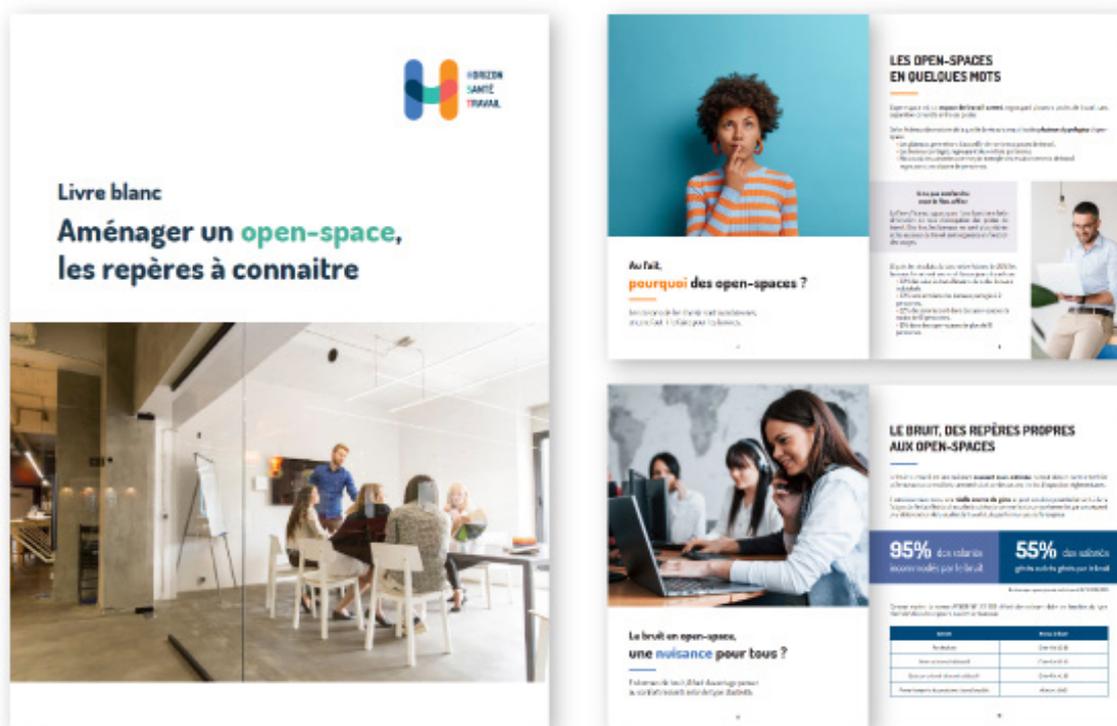
La totalité de nos **45 fascicules** a été mise à jour avec notre nouvelle charte graphique. Pour nos adhérents, ce sont maintenant des supports plus modernes et lisibles, à retrouver depuis notre site internet en PDF ou dans nos centres au format papier.



Notre **magazine** « Lignes d'Horizon » traite des sujets de santé au travail et de notre actualité. Il est envoyé 4 fois par an à l'ensemble de nos adhérents par courrier et imprimé à 10 000 exemplaires.



Notre premier **livre blanc** a été publié en 2022 sur les open-spaces. Ce format ludique et attrayant permet de partager nos connaissances et les bonnes pratiques d'un sujet de santé au travail. Le second livre blanc s'est centré, cette fois, sur la thématique du DUERP.



Enfin, une plaquette institutionnelle et commerciale, réservée à nos partenaires institutionnels, a été développée pour expliquer de manière plus formelle notre organisation et notre mode de fonctionnement.

Les webinaires



20
Dates de webinaires



16
Thématiques santé travail



20
Participants en moyenne



Projection de l'année 2023

Les projets ambitieux de l'année
et les actions transverses

Des projets impactants élaborés en 2023

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite de la mise en oeuvre de la réforme de la Santé au Travail, de notre Projet de Service, du PRST4 et du futur CPOM.

Au-delà des contraintes réglementaires, nous poursuivons deux objectifs : améliorer notre **qualité de service** à nos adhérents et poursuivre leur accompagnement dans l'appropriation d'une **culture de prévention** primaire.

Plusieurs projets structurants sont déjà actés pour renforcer l'efficacité de nos actions.

Un nouveau logiciel métier pour 2024

Notre logiciel métier actuel n'est plus adapté pour répondre à nos objectifs et aux attentes de la réforme de la Santé

au Travail (un pilotage plus resserré des données, un renforcement de la traçabilité des expositions professionnelles, la sécurisation des données, une plus grande interopérabilité, un espace employeur et un espace salarié, etc.).

Afin de s'inscrire dans la feuille de route nationale de la transformation du numérique en santé, et notamment en santé au travail, Horizon Santé Travail a donc initié en 2022 une **démarche collaborative** pour sélectionner son futur logiciel métier.

Au terme de plusieurs semaines d'analyses comparatives, c'est la solution « **Pulse** » de l'éditeur Trustteam qui a convaincu nos équipes par ses fonctionnalités très développées, sa souplesse de paramétrage et sa forte interopérabilité.



Plusieurs mois vont être dédiés en 2023 au paramétrage de l'outil, au transfert des données, au recettage et à la formation de nos collaborateurs pour une **mise en service dès janvier 2024**.



Démarche d'amélioration continue et certification

Dans le prolongement de la réforme de la Santé au Travail, un nouveau référentiel de Certification va être publié au second trimestre 2023.

Son objectif est de s'assurer que tous les services de prévention et de santé travail répondent aux **trois missions de l'offre socle** : Prévention des risques professionnels, Suivi individuel de l'état de santé des salariés, Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi.

L'autre objectif est d'inscrire les SPSTI dans une dynamique vertueuse d'amélioration continue.

Sans attendre le référentiel, Horizon Santé Travail a initié en 2022 une démarche d'**amélioration continue** qui sera poursuivie et renforcée au cours de l'année 2023 afin d'être certifié au plus tard au 1er semestre 2025.

Mon Diagnostic Prévention

Pour renforcer les synergies entre les adhérents et ses équipes, Horizon Santé Travail a retenu la solution et l'approche développée par l'association ADMDP, qui réunit aujourd'hui 26 Services de Prévention et de Santé au Travail sur le territoire français.

Ce dispositif comprend deux solutions complémentaires :

- « **Mon diagnostic Prévention** » (MDP) qui permet à l'adhérent de faire un état des lieux de prévention et d'identifier les risques auxquels sont exposés ses salariés puis, aux équipes d'Horizon Santé Travail, de finaliser la Fiche d'Entreprise de l'adhérent,
- « **Mon Document Unique** » (MDU) qui permet une démarche interactive avec l'adhérent pour l'accompagner dans l'évaluation de ses risques professionnels.

L'enjeu de la santé des dirigeants

Depuis la mise en oeuvre de la réforme, les Services de Prévention et de Santé au travail peuvent accompagner les **chefs d'entreprise** dans leur suivi de santé et la prévention des risques professionnels auxquels ils sont personnellement exposés, au même titre que les salariés qu'ils emploient.

Leurs problématiques pouvant cependant être spécifiques, et la santé de leur entreprise étant étroitement liée à leur propre santé physique et mentale, nous avons décidé de nous associer à l'**observatoire AMAROK**, organisme spécialisé dans la santé physique et mentale des dirigeants.

Grâce à l'**outil e-santé**, les chefs d'entreprises vont pouvoir identifier les facteurs de stress qui impactent leur santé mais également les facteurs de satisfactions professionnelles.

Cette autoévaluation a pour objectif de prévenir le risque d'épuisement professionnel et peut déboucher sur un accompagnement personnalisé si les résultats de l'autoévaluation en révèlent le besoin.

Le rapprochement entre Santé au travail et Santé publique

En 2023, Horizon Santé Travail poursuivra sa participation à des actions de **santé**

publique au travers de sensibilisations relatives à la pratique du sport, l'hygiène de vie, les addictions, etc., ainsi que la mise en place de campagnes de vaccination.



L'association œuvrera aussi activement pour développer ses liens avec les médecins conseils de la sécurité sociale et les médecins de ville, au travers notamment de **partenariats** avec des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), afin de renforcer la prise en charge des problématiques de santé des individus dans le cadre d'une approche globale, favoriser leur maintien en emploi et ainsi prévenir la désinsertion professionnelle.

Le développement d'une offre complémentaire

Les SPSTI peuvent désormais proposer à leurs adhérents une **offre complémentaire** comprenant des prestations, non comprises dans l'offre socle de service couverte par la cotisation d'adhésion.

Les prestations complémentaires font l'objet d'une facturation spécifique **sur devis** en fonction des besoins des adhérents.

Au sein d'HST, nous avons développé une offre complémentaire, accessible dès 2023, qui se décline en **5 thématiques** :

- Le Soutien psychologique et les audits RPS,

- L'accompagnement à une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail,
- Le coaching dans le cadre d'un retour au travail,
- La promotion de la pratique sportive avec la mise en place d'ateliers «sport et santé»,
- Des formations sur des thématiques telles les RPS, le Management, l'Ergonomie, la Santé et la QVCT.

Nos adhérents pourront consulter cette offre sur notre **site internet**, rubrique «Nos offres», et solliciter ces prestations complémentaires grâce à une adresse électronique dédiée.



L'accompagnement des travailleurs indépendants

Une offre de service sera dédiée spécifiquement aux **travailleurs indépendants** qui souhaitent s'affilier au Service de Prévention et de Santé au Travail de leur choix, et bénéficier d'un accompagnement en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle.



Au sein d'Horizon Santé Travail, cette offre se traduira par la réalisation de **trois types de visites** : au moment de

l'affiliation, à mi-carrière et en fin de carrière.

Dans le prolongement de l'une des visites réalisées par un professionnel de santé, une étude de poste et des conditions de travail pourra être organisée par le médecin du travail ou un membre de son équipe pluridisciplinaire.

Les travailleurs indépendants bénéficieront également d'un accès à l'ensemble de nos **conseils et supports** en prévention : e-learning, webinaires, documentations.



www.horizonsantetravail.fr
contact@horizonsantetravail.fr

